

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Si mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET-AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	30 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

13 Mai 1874.

Chronique générale.

Le maréchal-président s'installera probablement à Versailles vendredi prochain. On pense qu'il passera les journées d'aujourd'hui et demain à Versailles ; il reviendrait pendant ces deux jours passer la soirée à Paris.

Le ministère de l'intérieur a dû s'installer hier à Versailles.

Le jour où le gouvernement déposera son projet pour l'organisation d'une Chambre haute n'est pas définitivement arrêté.

On pense toutefois que le ministère, qui dans ces derniers temps en a délibéré en conseil, saisira dans les premiers jours la Chambre et la commission constitutionnelle de ce projet, dont il semble désirer la prompt étude.

On annonce aussi que le gouvernement déposera également dans les premiers jours de la session un projet de loi sur la presse.

A part le dépôt de ces deux projets, on ne prévoit pas encore d'événement parlementaire important pour les premiers jours de la session.

On lit dans la Presse :

Pendant son séjour en Angleterre, l'empereur Alexandre ira certainement visiter l'impératrice Eugénie à Chislehurst, pour témoigner du bon souvenir qu'il a gardé des égards dont il a été l'objet lors de son voyage à Paris.

Si cette démarche, toute de courtoisie, était autrement interprétée par le parti bonapartiste, il s'exposerait sans doute à un désenchantement. Nous croyons savoir, en effet, que l'empereur Alexandre ne laisserait pas dénaturer le caractère de sa visite et ne permettrait pas que l'on vit un acte politique dans ce qui sera seulement un acte de déférence envers une auguste veuve dont il a été l'hôte.

Trois conseils municipaux, ceux de Vichy (Allier), d'Anney-le-Vieux (Haute-Savoie), et de Chinon (Indre-et-Loire) viennent d'être suspendus pour s'être mis en rébellion contre la loi dans des circonstances qui méritent d'être rapportées.

A Vichy, le conseil municipal avait refusé de voter le traitement des instituteurs pour 1874, sous prétexte que le maire, n'étant plus l'élu des conseillers municipaux, pouvait reconnaître une autorité supérieure à la leur.

A Anney-le-Vieux, des poursuites judiciaires étant exercées contre le maire de cette commune pour un fait individuel de tapage nocturne, les conseillers municipaux avaient donné leur démission collective en signe de protestation contre ces poursuites.

Enfin, à Chinon, la majorité du conseil municipal avait systématiquement, et à deux reprises différentes, refusé de se rendre aux convocations de l'autorité régulière.

Ainsi, voilà trois conseils municipaux qui n'hésitent pas à violer la loi dont ils de-

vraient inspirer le respect, et à trahir leur mandat en délaissant la gestion des intérêts communaux pour faire des manifestations purement politiques. Ces trois exemples, arrivant après tant d'autres, montrent à quel degré de perturbation morale la plupart des municipalités de notre pays ont été amenées par trois ans et demi de république, et combien il est urgent de voter la nouvelle loi municipale.

Un ancien dignitaire de la Commune, le citoyen Léo Frankel vient d'adresser à ses confrères de l'Internationale un volumineux paquet de brochures destinées à être répandues à profusion dans toutes nos grandes villes industrielles et manufacturières.

Le colis a été saisi et ouvert à la douane de Boulogne-sur-Mer.

Il contenait, outre les brochures en question, des circulaires avertissant les nombreux agents que l'Internationale, bien que proscrite par une loi, entretient encore en France, de l'envoi de fonds destinés à alimenter les grèves. Le citoyen Frankel insistait sur la nécessité d'activer la propagande socialiste, d'entretenir l'agitation parmi les ouvriers et de provoquer de nouvelles grèves.

Un journal a dit à ce propos que la trop célèbre société ne cessera pas d'être un danger pour l'ordre social européen tant qu'elle ne sera pas proscrite par une convention internationale décidant qu'à l'avenir, tout homme convaincu d'avoir fait partie de l'Internationale sera expulsé du territoire sur lequel il tenterait de venir se réfugier.

C'est aussi notre avis ; malheureusement, cet excellent système d'assurance mutuelle ne sera réalisable que le jour où l'Angleterre, la Suisse, la Belgique se décideront à ne plus considérer comme de simples réfugiés politiques les hommes qui ont pris part aux crimes de la Commune, mais à les traiter comme des criminels de droit commun.

Nous lisons dans une correspondance adressée de Paris au *Times*, que le discours prononcé dans la Chambre des lords par le comte Russell et la réponse de lord Derby ont causé à Paris une grande surprise et excité beaucoup d'intérêt.

D'après le correspondant du journal de la Cité, le sentiment public en France n'est nullement porté à la guerre, ainsi que pourraient le faire croire les déclarations de lord Derby. On constate, au contraire, que l'apaisement commence à se produire dans la nation, qui entrevoit avec satisfaction la probabilité d'une paix durable.

Le passage où lord Derby fait allusion aux traités internationaux n'a été compris par personne, et les membres du gouvernement, interrogés à ce sujet, auraient donné l'assurance que rien de ce qui s'est passé récemment n'explique la nécessité ou l'occasion de cet incident parlementaire.

Voici un fait anecdotique propre à confirmer ce qu'a dit le *Times* à propos de la conversation entre de M. de Bismark et Victor-Emmanuel.

Un de nos amis, dit *Paris-Journal*, a été tout récemment forcé par des affaires de famille d'aller faire un petit voyage en Lorraine.

Il a eu alors à se rencontrer avec un haut fonctionnaire prussien.

Bon gré, mal gré, il a fallu causer une demi-heure.

A un certain moment, le représentant de M. de Bismark a dit à notre ami :

— Les Français se déchirent en ce moment entre eux comme des chiens enragés ; c'est ce qu'il nous faut. Pendant ce temps-là, nous nous incorporons notre conquête. Mais il faut que ce même train dure encore deux ans. Encore deux ans de république, et le Kayser n'aura plus rien à demander au ciel. (Textuel.)

Au mois de décembre dernier, l'Assemblée nationale a décidé qu'une école d'horticulture serait instituée au « Potager » de Versailles. Le ministre de l'agriculture vient de prévenir les préfets que l'installation de cette école serait complète pour le 1^{er} octobre prochain. C'est là une excellente création, à une époque où le goût des fleurs a pris des développements extraordinaires, sans compter que la culture maraîchère est, de son côté, fort en honneur, car elle donne lieu à un commerce considérable, apporte l'aisance partout où elle est pratiquée avec intelligence, et souvent, dans les campagnes, le temps des soins qui lui sont accordés est pris sur les heures perdues pour le travail des champs. C'est donc tout bénéfice.

Le but qu'on se propose par la fondation de cette école est de mettre des jeunes gens en état de professer ce qu'ils auront appris, pendant les trois années que dureront ces éducations, dans les écoles normales et primaires. Qu'on ne fasse pas trop de théorie avec nos fleurs et avec nos légumes !

Le *Lloyd*, de Pesth (organe de M. Andraszy), publie le télégramme suivant de Vienne, 5 mai :

« La nouvelle que le comte de Chambord serait parti pour Bruxelles est controuvée. Il est encore ici et retournera samedi à Froshdorf. »

ARRESTATION DE M. TRONCIN DU MERSAN.

Un ancien secrétaire et familier de M. Thiers, un ancien employé du ministère de l'intérieur, M. Troncín du Mersan, a été arrêté chez lui mercredi soir et écroué au dépôt. Voici les informations que fournit à ce sujet la *Gazette des Tribunaux* :

« Mercredi, vers sept heures et demie du soir, M. Troncín du Mersan a été arrêté à son domicile, rue Saint-Lazare, 74, en vertu d'un mandat d'amener décerné par l'un de MM. les juges d'instruction, sous inculpation de manœuvres frauduleuses et de faux.

Si nous sommes bien informés, voici dans quelles circonstances cette arrestation aurait été prescrite : L'inculpé préparait, pour l'année prochaine, une exposition internationale analogue à celles qu'il avait déjà dirigées au Havre et à Paris. Ayant besoin d'argent, il aurait emprunté une somme de 40,000 fr., en reconnaissance de laquelle il aurait remis un billet soi-disant souscrit par sa femme, mais dont il aurait imité la signature. On parle aussi de valeurs qui auraient été créées par lui avec la fausse signature d'un haut fonctionnaire du ministère des finances.

C'est sur la plainte du tiers détenteur de l'effet portant la fausse signature de sa femme, que les poursuites ont été commen-

« M. Troncín, paraît-il, n'était pas sans inquiétude sur les suites de ses coupables opérations ; car ce n'est qu'avec la plus grande peine que M. l'officier de paix Lombard a pu pénétrer près de lui pour mettre à exécution le mandat d'amener dont il était porteur, et quelques heures plus tard, sans doute, toute recherche fût devenue inutile.

« Immédiatement écroué au Dépôt, l'inculpé a subi un premier interrogatoire après lequel il a été envoyé à Mazas sous mandat de dépôt. C'est M. le juge Delahaye qui est chargé d'instruire cette affaire.

« Par son ordre, une perquisition a été opérée au domicile de M. Troncín, par M. le commissaire de police Macé. Elle a amené la saisie d'un grand nombre de lettres et documents divers, qui paraissent présenter un grand intérêt au point de vue de l'instruction. »

La Cour d'appel a rendu son arrêt dans l'affaire Hugelmann. Comme le tribunal de première instance, la cour, par les considérants de son arrêt, déclare le sieur Hugelmann banqueroutier et escroc, et confirme le jugement de première instance qui, comme tel, l'avait condamné à cinq ans d'emprisonnement et cinq ans de surveillance.

La Cour, en outre, par son arrêt, ordonne la suppression du mémoire justificatif que l'appelant avait cru devoir publier à l'appui de sa défense.

La décision de la Cour à cet égard se base sur le caractère essentiellement diffamatoire du factum qui, selon son auteur, devait apporter une éclatante lumière aux débats.

On est extrêmement ému à l'hôtel Bagration de l'arrestation de M. Troncín du Mersan.

Samedi, M. Thiers a reçu la visite de M^{me} Troncín, et est resté plus de trois heures avec elle.

On nous cite ce mot de l'ancien président, en parlant de cette arrestation :

— C'est une fatalité, aurait-il dit. Le fait est qu'il n'est pas heureux avec les personnes de son entourage, et que M. Hugelmann a ouvert une triste série.

S'il faut en croire ce qui nous est dit, un autre ami de M. Thiers serait compromis en ce moment. (*Paris-Journal*.)

LE SUICIDE DE M. BERGONDI.

C'est dans son cabinet de travail que M. Bergondi s'est donné la mort. Il avait éloigné de lui ses enfants, et, au moment de se suicider, afin d'être bien seul dans son appartement, il a envoyé sa domestique lui acheter des cigares. Lorsque cette femme est revenue, elle a trouvé son maître étendu la face contre terre, baigné dans son sang et tenant encore le pistolet à la main. Il s'était tiré le coup de pistolet à la tempe ; la mort a été instantanée.

A cette nouvelle, qui a péniblement affecté la population, le tribunal de commerce a aussitôt suspendu sa séance. Quelques amis disent que, depuis trois jours, il paraissait très-préoccupé, ne sortait plus, et travaillait dans son cabinet, écrivant beaucoup et mettant ses papiers en ordre.

Certaines personnes prétendent que l'incident Piccon n'est pas étranger à la funeste résolution de M. Bergondi ; d'autres assurent qu'il faut l'attribuer à des embarras

d'argent, des pertes de bourse, peut-être. M. Bergondi ne laisse aucune fortune.

Un journal de Paris donne quelques détails sur les motifs qui ont pu pousser M. Bergondi à mettre à exécution sa funeste détermination :

M. Bergondi était atteint d'une maladie de foie ; d'un caractère atrabilaire, il se faisait remarquer à la Chambre par les dispositions les plus sombres de l'esprit ; il n'adressait jamais la parole à ses voisins. Hypochondriaque au dernier degré, sa fin tragique doit être attribuée sans doute à ses souffrances physiques.

On a encore attribué ce suicide à des affaires de famille.

Ce qui paraît certain, c'est que la politique est tout à fait étrangère à ce triste événement ; on n'a, d'ailleurs, rien trouvé, dans les papiers de M. Bergondi, qui révélât chez lui le sinistre projet de mettre fin à ses jours.

M. Bergondi laisse sept jeunes orphelins. Il jouissait de l'estime publique. La population de Nice a été généralement affligée de sa mort.

Les funérailles du député des Alpes-Maritimes ont eu lieu au milieu d'une grande affluence. Un discours a été prononcé au cimetière par le bâtonnier de l'ordre des avocats.

Les dernières dépêches d'Espagne prouvent que la situation de l'armée carliste n'est pas aussi désespérée que la dépeignaient ces jours-ci les renseignements de source républicaine. Loin d'être en pleine retraite, elle aurait fait au contraire un mouvement offensif en se massant sur la rive de Nervion. Quant au maréchal Concha, que l'on disait déjà lancé à la poursuite des carlistes, il paraît n'avoir pas encore quitté Bilbao.

D'après ces nouvelles, il est vraisemblable qu'une nouvelle bataille aura lieu prochainement sous les murs de cette ville. Nous comprenons maintenant pourquoi Serrano disait l'autre jour avec une modestie assez surprenante dans sa bouche : « Le carlisme est entamé, mais il n'est pas vaincu. »

Nous connaissons aujourd'hui le texte complet de la proclamation adressée par don Carlos à son armée dont la télégraphie ne nous avait apporté que la dernière phrase.

Le prétendant accuse les républicains d'avoir usé de trahison pour vaincre :

« Les uniques positions que nous avons perdues ont été prises au cri traître de : Vive le roi ! et les officiers républicains, les lâches, agitant leurs mouchoirs blancs, ont réussi à surprendre notre gauche, où ils ont alors jeté le cri infâme de : Vive la république ! qui fut alors le signal d'un combat acharné, un de ces combats que les Espagnols peuvent seuls se livrer. »

Il ajoute qu'en exécutant sa retraite, l'armée carliste a exécuté un mouvement qui sera glorieux dans l'histoire.

Ce langage est au moins singulier et présage peut-être quelque nouvelle surprise à ajouter prochainement à toutes celles qui ont déjà signalé cette guerre, où l'imprévu et les brusques revirements jouent un si grand rôle.

Rocheport vient d'adresser de San Francisco une dépêche à un de ses amis établi à Londres, afin de le prier de lui retenir un appartement.

Il annonce l'intention formelle de faire reparaitre à Londres le journal le *Mot d'Ordre*, qui a disparu avec la Commune. Il pense pouvoir arriver en Europe dans la seconde quinzaine de ce mois. Il déclare que sa santé est excellente.

Le *Figaro* a reçu de Londres une lettre dont nous extrayons ce passage fort intéressant :

« Rocheport est attendu à la fin du mois à Londres... Les réfugiés et quelques écrivains anglais préparent un grand banquet dont la présidence lui sera offerte.

Supposez qu'un pamphlétaire anglais ait mérité la prison perpétuelle pour avoir bouleversé son pays, insulté la reine, traîné le prince de Galles dans la boue, et vomis des injures et des calomnies sur les lords, leurs femmes et leurs enfants. — Supposez encore que le pamphlétaire susdit s'évade, se réfugie à Paris, et que pareil banquet lui soit offert. Croyez-vous que les Anglais seraient

bien contents de voir votre gouvernement autoriser un pareil scandale ? Croyez-vous même que votre gouvernement l'autoriserait par son abstention ? Je sais bien que la loi anglaise a certaines tolérances... Mais il y a certains faits d'exception qui sont hors la loi. La morale publique doit devenir dans ce cas la grande justicière... et se baser sur la maxime : Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qui vous fût fait. »

Il serait à désirer que tous les Anglais — et même tous les Français raisonnassent ainsi !

LA RELIGION DE LA MAJORITÉ DES FRANÇAIS.

Il n'est plus question de l'Esclave, cet opéra en quelques actes et plusieurs tableaux où devait paraître le pape, et où il ne paraîtra pas de par le veto de la diplomatie russe. Annexe du traité de Francfort ! Et il y en a beaucoup d'autres ; mais qui s'en soucie ?

A vrai dire, nous n'avons jamais bien cru à cette intervention de la diplomatie ; elle est inutile. Qu'on traîne un Pape sur les planches, un évêque, pourvu qu'il ne soit pas anglican, un moine, qui peut y trouver à redire ? Ce ne sont toujours pas ceux qui professent la religion de la majorité des Français, ont pour chefs spirituels des évêques et le Pape, et dont les enfants sont moines ou religieuses, ce ne sont pas ceux-là qui protesteront jamais et crieront au scandale.

Mais la tolérance, qui est, comme chacun sait, une de nos immortelles conquêtes, la tolérance ne peut tolérer qu'on se gaussé d'un pape, d'un ministre protestant, voire d'un rabbin, petit ou grand. C'est le fond du libéralisme, et nous défions qu'en fouillant dans cette doctrine « *illa doctrina* » on y trouve autre chose, si l'on y trouve quelque chose.

Le plus clair du libéralisme consiste à vénérer les juifs, les protestants, tous ceux qui ne professent pas la religion de la majorité des Français, ou n'ont aucune religion, sauf à vilipender les catholiques, leurs prêtres et les cérémonies de leur culte.

Un pareil procédé est totalement absurde ; mais songez un peu à ce que dirait le monde s'il voyait un catholique priser moins un rabbin que son propre curé ! Et c'est pour gagner ou garder la réputation d'homme d'esprit qu'on parle et qu'on agit comme un parfait imbécile.

Exemple :

Quel rabbin, quel prédicant s'est jamais vu refuser les permissions qu'il avait demandées pour les militaires de son culte ? Le dimanche des Rameaux, tous les bons juifs ont reçu pour quatre jours durant la permission de dix heures, afin de suivre les cérémonies de la Pâque israélite. Le grand rabbin l'aurait demandée pour huit jours qu'on la lui eût accordée, et tout de suite et avec grâce. Et nous trouvons cela très-bien.

Mais pourquoi, ce même jour des Rameaux, tel régiment de cavalerie, que nous pourrions citer, a-t-il passé une longue et inutile revue, précisément à l'heure des offices ? Les pauvres cavaliers mettaient pied à terre à 11 heures un quart, et ne pouvaient quitter leur quartier qu'à midi passé.

Il nous semble cependant que les règlements sont formels, et qu'une circulaire ministérielle assez récente, pour ne citer que celle-là, prescrit de laisser aux soldats tout le temps nécessaire à l'accomplissement de leurs devoirs religieux.

Nous pourrions également citer tels officiers qui ont passé la matinée du jour de Pâques à gratter du papier et n'ont pu entendre la grand'messe. Qu'en conclure, sinon que la religion de la majorité des Français est celle dont il est toujours et à tous permis de mépriser les enseignements et d'enfreindre les lois ?

(Univers.)

Nouvelles extérieures.

BERLIN.

Sur le séjour à Berlin de l'empereur de Russie, la *Correspondance de Berlin*, inspirée par M. de Bismark, publie les renseignements suivants :

« Le ministère des affaires étrangères de l'empire conservera pieusement dans ses an-

nales le souvenir du 4 mai 1874, pour avoir été honoré, ce jour-là, de la présence de l'empereur Alexandre.

« Sa Majesté a daigné faire une visite au chancelier prince de Bismark, qui, encore empêché par la maladie de quitter ses appartements, n'avait pu présenter son hommage à l'auguste hôte de son souverain.

« L'empereur Alexandre est resté une heure et demie en tête à tête avec le chancelier. Sa Majesté ne s'était fait accompagner dans cette visite d'aucune des personnes de sa suite. Il y aura lieu sans doute d'attacher à cette démarche toute spontanée de Sa Majesté l'empereur Alexandre une valeur toute spéciale, essentiellement politique.

« Si quel'un en Europe avait douté des relations intimement amicales de la Russie et de l'Allemagne, cette visite impériale porterait témoignage d'une parfaite entente cordiale entre les deux empires.

« Le prince Gortschakoff, chancelier de l'empire russe, a fait également visite, le 4 mai, au prince de Bismark, et a eu un long entretien avec lui.

« Le même jour, M. le ministre de Bulow, secrétaire d'Etat, a conféré avec le prince Gortschakoff au ministère des affaires étrangères. S. M. l'empereur Alexandre a daigné conférer son ordre de l'Aigle-Blanche à M. le ministre de Bulow. »

AUTRICHE.

A la séance de la commission de la délégation autrichienne, le comte Andrassy, répondant à une interpellation sur les relations extérieures et sur la situation de l'Europe, nie d'une façon absolue qu'il existe un danger de guerre imminente ; il ne connaît aucun gouvernement, aujourd'hui, qui veuille troubler la paix. Sans doute, il y a entre certains peuples un antagonisme causé par leurs sentiments et leurs intérêts qu'on ne saurait nier, et la paix ne saurait être considérée complètement assurée pour longtemps ; cependant, l'Autriche a contribué essentiellement au maintien de la paix ; elle y contribuera encore.

Les moyens pour elle seront d'exercer, dans l'avenir, cette action pacifique aussi efficacement que dans le passé, surtout à maintenir la puissance de la monarchie telle qu'elle soit assez forte pour sauvegarder la paix autant que possible, et, en tout état de cause, capable de protéger ses propres intérêts.

En ce qui concerne les entrevues des souverains, le comte Andrassy fait observer que garantir la paix a été le but exclusif de l'échange personnel des opinions entre les souverains et leurs ministres. Il réfute les assertions des journaux qui, à l'occasion de la dernière entrevue, parlaient de prétendus arrangements politiques, tels que le partage de l'Orient, et une prétendue nouvelle direction imprimée à la politique extérieure de l'Autriche.

Dans le voyage de l'empereur d'Autriche en Russie, le ministre a été inspiré par la conviction que des relations commerciales aussi intimes que possible offrent les meilleures garanties de paix.

A l'occasion de la proposition tendant à supprimer l'ambassade d'Autriche auprès du Saint-Siège (proposition qui a ensuite été rejetée), le comte Andrassy déclare que l'Autriche n'a pas un intérêt moindre dans le droit de représentation auprès du chef de l'Eglise catholique que les autres puissances, et aucune de ces dernières n'a renoncé à ce droit.

Le ministre rappelle le progrès que l'idée de la séparation des pouvoirs de l'Etat et de l'Eglise fait en ce moment dans l'Europe entière. Il est donc nécessaire de faire représenter les intérêts et les droits de 28 millions de sujets catholiques, ainsi que les droits de l'Etat et de l'empereur et roi apostolique, droits qui ne peuvent pas être abandonnés. La fusion de l'ambassade avec la légation auprès de la cour d'Italie, en présence des rapports notoires entre cette dernière et la curie romaine, est absolument inadmissible.

Le budget des affaires étrangères est ensuite adopté.

INDE.

Les dernières nouvelles arrivées de l'Inde sont navrantes. Dans certaines provinces, les classes pauvres n'ont à manger qu'une fois par jour, et, dans certains endroits, une fois tous les deux jours !

La famine est telle, que la souffrance pu-

blique augmente et que le prix des denrées s'élève chaque jour davantage. Plusieurs personnes étant mortes de faim, le gouvernement « fait des enquêtes » et les propriétaires du sol paraissent totalement indifférents aux conséquences de la famine.

Voilà de malheureuses populations que l'on exploite, en leur donnant de 30 à 50 centimes par journée de travail, et auxquelles la mère patrie, qu'elles enrichissent, refuse de voter d'autres subsides que ceux qui peuvent lui venir de la charité privée.

L'Angleterre consacre les excédants de recettes de son budget à accroître le bien-être des habitants de l'île ; quant aux malheureux Indiens, ils feront comme ils pourront : ils mangeront « une fois tous les deux jours ! » Quelle cruauté !!

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous avons publié les détails les plus complets et aussi les plus authentiques sur la visite que M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, a faite il y a huit jours, avec le ministre de la guerre, à l'Ecole de cavalerie de Saumur. Pour compléter nos renseignements, nous croyons être agréable à nos lecteurs en reproduisant les paroles adressées par l'illustre maréchal aux lieutenants d'instruction réunis. Ces paroles ont une importance militaire assez considérable :

«..... Il est nécessaire, messieurs, que vous vous livriez avec ardeur à ces nouvelles études. Nous avons oublié les traditions de la grande guerre et l'art de manier les grandes masses de cavalerie. Nous les avons oubliées, je puis bien vous dire comment.

« Dans les guerres d'Afrique, nos troupes eurent affaire à une cavalerie plus nombreuse que la nôtre et se servant à merveille de l'arme à feu, de telle sorte que chaque fois que de petits détachements devaient opérer séparément, ils subissaient des pertes parfois considérables. Dès lors, au lieu de nous éclairer au loin, nous avons fait le contraire. La cavalerie se plaçait au milieu d'un carré d'infanterie d'où elle ne sortait que pour jouer du sabre et frapper un coup décisif.

« Mais il faut revenir aux anciennes traditions ; elles viennent de nous, et c'est en combattant avec nous que les puissances militaires les ont acquises.

« Dans les guerres du premier Empire, Murat et sa cavalerie se lançaient à huit ou dix lieues en avant de l'armée, souvent même à huit ou dix jours de marche.

« Dans la dernière guerre, nous avons toujours été mal éclairés, à peu d'exceptions près, bien que quelques progrès aient été faits à la suite de la campagne de 1859.

« Je vous le répète donc, il faut revenir à nos traditions. Pour cela, messieurs, il faut de l'étude et du travail. Vous en serez récompensés par de l'avancement. Mais il ne faut pas que l'ambition soit le mobile qui vous guide ; il en est un autre plus élevé, plus noble, auquel vous devez obéir : c'est l'esprit du devoir, l'esprit d'abnégation.

« Je sais, messieurs, que vous travaillerez beaucoup ; je vous en remercie au nom de la patrie et de l'intérêt public. »

Le *Journal d'Angers*, qui publie aussi ces paroles, les fait suivre des réflexions suivantes :

« Les paroles prononcées en cette occasion par le chef de l'Etat devant les officiers détachés à l'Ecole pour l'instruction des régiments et qui représentent en quelque sorte la cavalerie française tout entière, ont une importance qui n'échappera à personne.

« Notre cavalerie depuis longtemps était dans une mauvaise voie. Le maréchal le reconnaît et indique les réformes urgentes et indispensables qu'il faut apporter dans la tactique de cette arme.

« Il faut espérer que ces réformes seront promptement étudiées et appliquées. C'est l'avenir non-seulement de notre cavalerie mais de nos armées.

« La guerre d'Afrique, en modifiant forcément notre manière de combattre, nous avait détourné un instant des traditions de l'Empire où les Ney, les Caulincourt et les Murat savaient si bien employer les masses de cavalerie.

« Il faut revenir sans plus tarder au véritable rôle tactique de la cavalerie.

» Toutes les vues et tous les moyens de la guerre tendent en ce moment à créer la rapidité dans l'exécution, la longue portée des armes à feu ne permet plus aux combattants de lutter de près.

» Or, n'oublions pas que, dans ces circonstances nouvelles, plus encore que du temps de l'Empire, le rôle de la cavalerie a grandi, puisque, organe de la vitesse dans une armée, la cavalerie doit agir désormais dans un rayon plus vaste et que, par suite, elle est appelée à produire des effets plus terrifiants et plus inattendus.

» Il est indispensable de se mettre à l'œuvre de suite, et non-seulement il faut accorder à la cavalerie le rôle important qu'elle doit jouer dans la tactique moderne, mais il faut aussi former le plus tôt possible des officiers capables de s'en servir et de la manier.

» Le maréchal de Mac-Mahon, avec une compétence qu'on ne peut lui refuser, a mis le doigt sur la plaie.

CHEMIN DE FER D'INTÉRÊT LOCAL DE POITIERS A SAUMUR.

TRAIN SPÉCIAL D'INAUGURATION 14 mai 1874.

ALLER

MATIN.

40 kilomètres.

SAUMUR (départ).....	11 h 40
Chacé et Varrains.....	11 06
Saint-Cyr-en-Bourg et Brézé.....	11 44
MONTREUIL-BELLAY.....	11 h 42—11 47
La Motte-Bourbon (halte).....	11 56

SOIR.

Saint-Léger-de-Montbrillais.....	12 04
Les Trois-Moutiers.....	12 13
LOUDUN (arrivée).....	12 16

RETOUR

SOIR

40 kilomètres.

LOUDUN (départ).....	4 h 40
Les Trois-Moutiers.....	4 53
Saint-Léger-de-Montbrillais.....	5 02

45 kilomètres.

La Motte-Bourbon (halte).....	5 40
MONTREUIL-BELLAY.....	5 h 49—5 24
Saint-Cyr-en-Bourg et Brézé.....	5 40
Chacé et Varrains.....	5 47
SAUMUR (arrivée).....	5 52

Les Dames Viennoises.

Il y avait foule, hier soir, au théâtre. Le gracieux essaim des artistes Viennoises a obtenu un immense succès. Jamais, il est vrai, notre scène n'avait été occupée par un plus charmant orchestre. Le public a prodigé force applaudissements et rappels à cette réunion de virtuoses féminins.

Ce soir (mardi), les savantes musiciennes nous donneront, à la demande générale, un deuxième et dernier concert, avec un programme complètement renouvelé. Ce sera encore un succès pour les Dames Viennoises et une nouvelle bonne fortune pour tous les amateurs de notre ville.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser à tous les présidents de sociétés approuvées, et spécialement des sociétés de secours mutuels, une circulaire les invitant à transmettre au ministre les noms des membres de ces sociétés qui se sont distingués par leur zèle et méritent une récompense honorifique. Ce travail n'a pas été fait depuis 1869; il doit être terminé et adressé au ministre de l'intérieur avant la fin du mois.

M. le ministre du commerce a adressé aux chambres de commerce la lettre suivante, que nous croyons devoir reproduire dans l'intérêt de nos lecteurs :

« Monsieur le président,

» Le consul de France à Genève vient de signaler à mon département l'existence, dans le canton de Genève, d'une association clandestine dite la *Bande noire*, qui est composée en général de Français, et dont le but est d'exploiter la crédulité de leurs compatriotes par des fraudes qui restent le plus souvent impunies, grâce à l'éloignement et à la difficulté des poursuites.

» Le procédé qu'emploient ces individus consiste à se faire passer pour négociants, afin de pouvoir engager des opérations avec

des maisons françaises. Pour inspirer plus de confiance, ils remplissent, la première fois, leurs engagements avec une scrupuleuse exactitude.

» La police genevoise, inquiétée par le développement croissant de cette classe de malfaiteurs, les poursuit aujourd'hui sans relâche, et c'est ainsi que, dans son audience du 2 avril dernier, la cour correctionnelle du canton de Genève a jugé une affaire dans laquelle figuraient quatre Français, appartenant à la bande et qui exploitaient par des escroqueries systématiques les fabricants étrangers assez crédules pour leur expédier des marchandises.

» Il s'agissait cette fois d'un faux commerce d'huiles et de grains, et les quatre prévenus, les nommés Prenéz, Régis Julien, Martin et Guirard, ont été condamnés, le premier par défaut comme auteur principal, à 2 ans de prison et 5 ans d'expulsion, Régis Julien et Guirard à 6 mois de prison et 5 ans d'expulsion, et Martin à 1 mois de prison, ces trois derniers comme complices d'escroqueries.

» Peut-être, Monsieur le président, jugerez-vous utile de porter ces faits à la connaissance des négociants de votre circonscription, en appelant leur attention sur la prudence avec laquelle ils doivent accueillir les demandes qui pourraient leur être adressées directement de Genève.

» Recevez, Monsieur le président, etc.

» Signé : DESSEILLIGNY.

On annonce la mort de M. l'abbé Lavigne, qui a prêché l'an dernier à l'église de Nantilly de Saumur, pendant l'octave de l'Assomption.

Beaucoup de nos lecteurs ont certainement gardé mémoire du P. Lavigne et de ses prédications.

Le ministre de la guerre a reconnu que le soulier éperonné, dont font usage les militaires des troupes à cheval pour certains services, présentait plus d'inconvénients que d'avantages. Il a rétabli, en conséquence, l'usage de la bottine, abandonné en 1868, et supprimé celui du soulier éperonné, excepté pour l'Algérie, où il n'est pas fait emploi du sabot, et où le climat exige une chaussure qui ne soit ni trop lourde ni trop chaude.

COMMUNE DES ROSIERS.

Le lundi de la Pentecôte, 25 mai courant, jour de l'assemblée des Rosiers, aura lieu, sur la place du Champ-de-Foire de cette localité, le concours d'animaux domestiques du canton nord-ouest de Saumur.

Un grand nombre de primes seront accordées aux plus beaux bestiaux des races chevaline, bovine et ovine.

Il y aura danses publiques et mât de cocagne sur le Mail. Le soir, un feu d'artifice sera tiré par M. Vincent, artificier d'Angers.

Comme les années précédentes, les marchands forains y trouveront aide et protection.

BOISSON SE RAPPROCHANT DU CIDRE.

On prend :

Eau,	4 hectolitre;
Pommes sèches,	3 kilogrammes;
Eau-de-vie,	1 litre;
Semence de fenouil,	25 grammes;
Semence de coriandre,	25 id.
Fleurs de houblon,	450 id.

On met toutes les substances dans le tonneau avec l'eau froide; on se contente de concasser les pommes et les semences. Au bout de huit à dix jours, la fermentation est complète: on peut tirer au tonneau.

Pour la fabrication de toutes les liqueurs fermentées, il est utile et profitable de les préparer en quantité un peu forte; un hectolitre est en général une mesure convenable; les préparations qui ne portent que sur une dizaine de litres fermentent généralement moins bien et donnent des boissons moins agréables.

Faits divers.

Les journaux, depuis huit jours, sont remplis des plus tristes nouvelles sur l'effet des derniers froids dans toute la France. En ce qui concerne la plus sensible des récoltes, celle de la vigne, les renseignements recueillis de toutes parts sont particulièrement lamentables. Un journal spécial, l'*Economiste viticole*, croit devoir mettre quelque ordre

dans tous ces bruits et en atténuer les pires excès. Voici ce qu'il dit :

« Des dépêches et des correspondances, que nous publions plus loin, il résulte que les gelées n'ont pas exercé les mêmes effets dans toute la France. Tandis que la Champagne, la Basse-Bourgogne, la Côte-d'Or et le Mâconnais ont été fortement atteints, les départements du Gard, de l'Hérault et de l'Aude, ces pays essentiellement producteurs, ont été entièrement épargnés.

» Le Bordelais n'a guère souffert que dans les Palus et dans les vignobles situés sur les bords de la Garonne.

» Tout en publiant intégralement les dépêches de nos correspondants, nous croyons devoir mettre nos lecteurs en garde contre les appréciations pessimistes. C'est que nous étions précisément, l'an dernier, en Bourgogne, vendant les gelées d'avril.

» Et vraiment il faut avoir non-seulement une bien grande expérience, mais une grande force de volonté, pour réagir contre l'appréciation des vignerons qui, ayant des vins en cave, sont à dessein pessimistes; pour réagir contre sa propre appréciation, qui exagère naturellement le mal, parce que, à première vue, tout paraît atteint, tandis qu'une pluie et une température favorable aident beaucoup ensuite à réparer le désastre.

» Nous nous permettrons de rappeler à nos lecteurs que, dans notre dernier numéro, nous disions que le temps sec était un préservatif bien efficace contre les gelées, qu'il ne rendait pas impossibles, mais dont il atténuait les effets. Nos réflexions se sont justifiées, car nos correspondances de la Champagne, de la Côte-d'Or et du Bordelais nous apprennent que les vignes basses, c'est-à-dire celles qui sont plantées dans des terrains naturellement humides, ont été atteintes, tandis que les demi-côtes ont moins souffert et que les côtes ont été entièrement préservées.

On ne demande pas mieux que de croire aux explications de l'*Economiste*. Toutefois, on peut remarquer que le temps sec a cessé pendant plusieurs jours et que les pluies n'ont pas amené la chaleur. Il n'en est pas moins vrai que les dépêches de l'*Economiste*, qui vont jusqu'au 7 mai, doivent rassurer jusqu'à cette date sur l'état des vignes, notamment de Reims et d'Épernay, de Mâcon, de Lyon, de la Bresse, de la Bourgogne, du Beaujolais et du Bordelais.

Un symptôme caractéristique par dessus tout est la baisse du prix des vins dans le Midi: cette baisse est si marquée qu'un correspondant de Béziers l'appelle une *dégringolade*.

Si les Rogations où nous sommes se passent sans encombre, si les *saints de glace* ne sont pas trop rigoureux, si enfin les prévisions de M. Sainte-Clair Deville, pour le mois de mai, ne se réalisent pas plus cruellement que jusqu'à ce jour, on pourrait donc encore dire: Plus de peur que de mal.

On écrit d'Orléans :

« Vendredi, la fête de Jeanne d'Arc a été célébrée avec la plus grande pompe. Comme l'an dernier, le temps a été peu clémente pour la population accourue de tous les points du département pour fêter l'héroïne de Vaucouleurs. La promenade du cortège militaire n'en a pas moins eu lieu au milieu d'un grand concours de curieux. La messe de Niedermeyer a été suivie de la bénédiction papale donnée par M^r Dupanloup, arrivé de Rome depuis deux jours.

» La grande procession de jour a été des plus brillantes, malgré l'état menaçant du ciel. La magistrature, l'armée, l'administration préfectorale, l'édilité et toutes les corporations avec leurs bannières faisaient partie du cortège, qui présentait un effet éblouissant. Malheureusement, comme l'an dernier encore, la fête s'est terminée par une pluie torrentielle, qui n'a pourtant point empêché les jeux de la place du Martroy d'être courus par un grand nombre de villageois. Très-remarquée la compagnie des chevaliers de l'arc, et très-fêtée. Les illuminations de la place Bannier ont été assez épargnées par la pluie, et la journée a mieux fini qu'elle n'avait commencé.

En répondant à un article du *National*, M. Ravelet démontre, dans le *Monde*, que « la République a fait plus de victimes en trois ans que les gouvernements antérieurs en trois siècles. »

Le républicain Prudhomme, dit-il, qui

écrivait durant la Révolution même, donne cette statistique de la guillotine :

Ci-devant nobles,	6,278
Femmes nobles,	750
Femmes de laboureurs et d'artisans,	4,467
Religieuses.	350
Prêtres,	4,435
Hommes non nobles de divers états,	8,633
Total,	48,643

Il faut y ajouter les victimes du proconsul Carrier à Nantes et en Vendée, les victimes du proconsul Lebon, les fusillés de Toulon et de Marseille, les victimes des comités révolutionnaires installés sur toute la surface de la France.

Que le *National* fasse le total, s'il l'ose.

Veut-il qu'on lui rappelle les circonstances de ces massacres? Nous lui citerons le témoignage de Rouffe, républicain comme lui :

« Vingt femmes du Poitou, pauvres payannes pour la plupart, furent assassinées ensemble. Je les vois encore, ces malheureuses victimes; je les vois étendues dans la cour de la Conciergerie, accablées de la fatigue d'une longue route et dormant sur le pavé... Au moment d'aller au supplice, on arrache du sein d'une de ces infortunées un enfant qu'elle nourrissait. Quelques femmes sont mortes dans la charrette, et on a guillotiné leurs cadavres. »

Puis, un peu plus loin :

« A Nantes, cinq cents enfants des deux sexes, dont les plus âgés avaient quatorze ans, sont conduits au champ des exécutions pour y être fusillés. Jamais spectacle ne fut plus attendrissant et plus effroyable; la petitesse de leur taille en met plusieurs à l'abri des coups de feu; ils délient leurs liens, s'éparpillent jusque dans les rangs de leurs bourreaux, cherchent un refuge entre leurs jambes, qu'ils embrassent fortement, en levant vers eux leurs visages, où se peignent à la fois l'innocence et l'effroi. Rien ne fait impression sur ces bourreaux. »

Nous n'ajouterons aucun commentaire.

On vient de placer au musée du moyen âge et de la Renaissance un échantillon fort curieux de la statuaire en métal. C'est la représentation de Blanche de Champagne, femme de Jean I^{er}, duc de Bretagne, morte en 1283, statue tumulaire provenant de l'abbaye de la Joie, près Hennebont, fondée par cette duchesse.

A cette époque, où l'on avait beaucoup de peine à fondre des cloches de médiocre proportion, on ignorait l'art de jeter des statues en fonte. Aussi les statues tombales du treizième siècle, quand elles sont en cuivre, sont formées de lames battues que l'on étendait sur une autre statue sculptée grossièrement en bois.

Il y avait à l'abbaye de Royaumont une tombe de ce genre sous laquelle était le corps de Louis de France, le premier des enfants de saint Louis mort en 1236 à l'âge d'un an. L'art de fondre et de travailler les métaux en grand était alors en décadence; il n'en était pas de même de l'orfèvrerie qui, après avoir éprouvé un temps d'arrêt pendant deux siècles, reprenait un nouvel essor.

Le préfet d'un département du Midi reçoit dernièrement la visite d'une dame qui vient lui présenter une requête.

Très-intimidée, la dame expose sa demande à voix basse:

— Veuillez parler plus haut, madame, lui dit courtoisement le préfet, j'ai l'oreille un peu dure, et cela n'est pas étonnant: pendant quinze jours de suite, j'ai présidé le conseil général de mon département!

Dernières Nouvelles.

Caen, 14 mai.

Résultat du scrutin pour l'élection d'un conseiller général dans le canton de Doluz. Electeurs inscrits, 2,449; votants, 1,734. M. David, maire de Pont-Lévéque, conservateur, 934 voix. — M. Legouez, 781.

Orléans, 14 mai.

Dans le canton de Châtillon-sur-Loing, M. Boyenval, conservateur, a été élu conseiller général par 4,695 voix contre 916 données à M. Bobille, républicain.

Pour les articles non signés : P. GODIN.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Un oiseau de proie parisien, nouvelle par M^{me} Nelly Lieutier (suite). — Salon de 1874 (I). — *Le Printemps*, d'après le tableau de M. A. Cot. — Nos gravures : Le lion de Belfort; — Les événements d'Espagne; — Le cours de la Seine; — *Judith*, par M. Leygue; — *La Forêt*, par M. V. Marcke; — L'explosion d'une torpille. — Promenade au Salon de 1874, par Bertall. — Faits divers. — Bulletin bibliographique. — *La jeune fille aux mains jointes*, d'après Greuze.

Gravures : Le lion de Belfort : projet de monument commémoratif de la défense de Belfort pendant la guerre. — Evénements d'Espagne : débarquement de contrebande de guerre sur les côtes de Biscaye. — Le cours de la Seine au-dessus de Paris. — Salon de 1874 : *Judith*, tableau de M. Leygue; — *Le Printemps*, d'après le tableau de M. A. Cot; — *La plaine*, tableau de M. Van Marcke. — Cherbourg : expériences faites dans la rade sur l'explosion des grosses torpilles destinées à la défense des côtes. — Promenades au Salon de 1874, par Bertall

(12 sujets). — *La jeune fille aux mains jointes*, d'après Greuze. — Echecs. — Rébus.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purgation et sans régime, par la délicieuse farine de Sant de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni régime, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75 000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65.811.

M. le curé A. Brunellière, d'une *Dyspepsie* de huit ans, et après que les meilleurs médecins ne lui donnaient plus que quelques mois à vivre.

Cure n° 62.476.

Sainte-Romaine-des-Îles (Saône-et-Loire). Monsieur. — Dieu soit béni, la Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPART, curé. Certificat N° 69.719.

frances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPART, curé. Certificat N° 69.719.

HYDROPISE, RÉTENTION. — Trois en sont radicalement guéris. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie. LANGEVIN, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. 20; 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en 1.100, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicière, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, à Paris.

SAISON THERMALE

Aulus (Ariège)
Eaux laxatives, diurétiques, dépuratives. Maladies des organes génito-urinaires, goutte, gravelle, de l'estomac, des intestins, constipation, diarrhée chronique, vices du sang. — Eau transportable. — Chemin de fer du Midi; station de Saint-Girons. — Un des plus beaux sites des Pyrénées.
Pougues-les-Eaux, Source St-Léger (Nièvre).
La plus apéritive et la plus reconstituante de toutes les Eaux minérales. Souveraine contre les maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, goutte, diabète, albuminurie, affections des femmes, chlorose, anémie, maladies générales du sang. — Etablissement thermal et hydrothérapique, ouvert du 15 mai au 1^{er} octobre. — En vente dans toutes les pharmacies; se défier des substitutions. — Station de Pougues-les-Eaux; ligne du Bourbonnais.

Marché de Saumur du 9 mai.

Froment (Ph.) 77 k. 30 44	Huile de lin. 50
2 ^e qualité. 74 29 26	Graine trède 50
Seigle. 75 30 50	— luzerne 50
Orge. 65 19	Foin (h. bar.) 780
Avoine h. bar. 50 15 40	Paille 780
Fèves. 75 17 50	— Amandes. 70
Pois blancs. 80 39	— cassées 50
— rouges. 80 32	Cire jaune. 50
Graine de lin. 70	Chanvres (1 ^{re} 50
Colza. 65	— (2 ^e 20
Chenevis. 50 29 50	Huile de noix 125
Huile de noix 125	— chenevis 50

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1873.	1 ^{re} qualité
Id.	2 ^e id.
Ordin., env. de Saumur 1873.	1 ^{re} id.
Id.	2 ^e id.
Saint-Léger et environs 1873.	1 ^{re} id.
Id.	2 ^e id.
Le Puy-N.-D. et environs 1873.	1 ^{re} id.
Id.	2 ^e id.
La Vienne, 1873.	1 ^{re} id.
Id.	2 ^e id.
ROUGES (2 hect. 20).	
Souzy et environs, 1873.	1 ^{re} qualité
Champigny, 1872.	1 ^{re} id.
Id., 1873.	1 ^{re} id.
Yarrains, 1873.	1 ^{re} id.
Yarrains, 1873.	1 ^{re} id.
Bourgeuil, 1873.	1 ^{re} qualité
Id.	2 ^e id.
Restigné 1873.	1 ^{re} id.
Chinon, 1873.	1 ^{re} id.
Id.	2 ^e id.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 MAI 1874.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	59 55	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	798 75	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	317 50	»	»
4 1/2 % jous. mars.	85 25	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	670	20	»	Canal de Suez, jous. janv. 70.	382 50	1 25	»
4 % jouissance 22 septembre.	74	»	»	Crédit Mobilier.	290	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	380	»	»
5 % Emprunt 1871.	94 20	»	»	Crédit foncier d'Autriche.	512 50	»	»	Société autrichienne, j. janv.	715	»	»
Emprunt 1872.	95 20	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	338 75	1 25	»	OBLIGATIONS.			
— libéré.	95 20	»	»	Est, jouissance nov.	491 25	»	»	Orléans.	282 50	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	217 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	846 25	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	282	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	442 50	20	»	Midi, jouissance juillet.	615	»	»	Est.	277 25	»	»
— 1865, 4 %.	438	»	»	Nord, jouissance juillet.	1036 25	1 25	»	Nord.	287 50	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	294 50	1	»	Orléans, jouissance octobre.	811 25	1 25	»	Ouest.	276 75	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	266	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	522 50	»	»	Midi.	277 25	»	»
Banque de France, j. juillet.	3870	»	»	Vendée, 250 fr. p. jous. juill.	905	»	»	Deux-Charentes.	255 50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	445	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	697 50	»	»	Vendée.	245	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	432 50	»	»	Société immobilière, j. janv.	13	»	»				
Crédit foncier colonial, 250 fr.	265	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.	6	45	—	—	—
9 — 01 — — omnibus.	9	01	—	—	—
1 — 33 — — omnibus.	1	33	—	—	—
4 — 19 — — omnibus.	4	19	—	—	—
7 — 27 — — omnibus.	7	27	—	—	—

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.	3	04	—	—	—
8 — 30 — — omnibus.	8	30	—	—	—
9 — 50 — — express.	9	50	—	—	—
12 — 38 — — omnibus.	12	38	—	—	—
4 — 44 — — omnibus.	4	44	—	—	—
10 — 28 — — express-poste.	10	28	—	—	—

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 11.

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, PETITE PROPRIÉTÉ De 2 hectares 75 ares,

Avec maison de maître et maison de fermier, sur le bord de l'Authion, au Port, commune de Vivy. S'adresser à M^r CLOUARD, notaire.

Etude de M^r GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 25 mars 1875.

UNE MÉTAIRIE

Sise à Mué, commune d'Antoigné, comprenant maison et servitudes, et terres, d'une contenance de 32 hectares. S'adresser à M^r GALBRUN, notaire.

A CÉDER

DE SUITE,

UNE AUBERGE, au centre de Saumur, la ville, bien achalandée, avec matériel et marchandises. S'adresser au bureau du journal.

MAISON

A LOUER Pour la Saint-Jean. S'adresser à la Retraite. (210)

M. ACHILLE

DENTISTE DE PARIS, PROFESSEUR DE PROTHÈSE DENTAIRE, Spécialiste pour le remplacement des dents.

A l'honneur d'informer que, en attendant son installation définitive à Saumur, il y est visible tous les jours, hôtel d'Anjou. Guérison et nettoyage des dents, soins de bouche, opérations dentaires, etc., etc. (188)

Le sieur DILLÉ demande une place comme jardinier ou des jardins à entretenir à la journée. S'adresser rue de la Petite-Bilange, à l'hôtel de la Croix-Blanche.

AVIS

ON DEMANDE UN MÉNAGE pouvant disposer de trois heures par jour. S'adresser au bureau du journal.

Une personne recommandable demande à s'employer pour soigner des personnes d'âge. S'adresser au bureau du journal.

STEAMERS RÉGULIERS

Entre NANTES et LONDRES

Le LOUVAIN

Capitaine ANNIS.

Nantes — G. Douillard et R. Régnauld, directeurs; Th. Denis, courtier. Londres — Batten et Edwards, agents, 66, Lower Thames street.

AVIS

MAISON DE NOUVEAUTÉS

Rue de la Tonnelle, au coin de celle du Puits-Neuf, A SAUMUR.

M. Eug. BIZERAY

A toujours besoin de beaucoup d'ouvrières pour son atelier de couture. Se présenter de suite.

Les ouvrières capables gagnent de bonnes journées.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr. Par un mandat sur la poste, rue GUENEGAUD, 15, à Paris. La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains. Le volume broché pour Paris 3 fr. — pour les départements 4 fr.